

SOINS NON-PROGRAMMÉS

URPS INFIRMIERS CENTRE VAL-DE-LOIRE

Échange directrices SAS 45 et 18 :

Prise en charge des plaies aiguës, dans le cadre des soins non programmés par les IDEL volontaires

11 septembre 2025

Ordre du jour

1. Point sur l’avancée du projet.
2. Les zones expérimentales retenues.
3. Processus d’entrée dans le dispositif.
4. Parcours IDEL : de la formation au suivi.
5. Définir les prochaines étapes.

1. Avancée du projet

Plateforme App'IDEL – montée en compétence :

- App'IDEL est une plateforme d'e-learning qui met à disposition des outils permettant de créer nos propres modules de montée en compétences pour les infirmiers libéraux. Les premiers modules sont en cours de finalisation. Actuellement, une relecture est réalisée par les IDEL.

Échange SAS & URPS ML :

- Un échange a eu lieu le 7 juillet 2025 avec les SAS et l'URPS Médecins Libéraux. Ce temps a permis de travailler sur des arbres décisionnels, construits à partir de cas cliniques rencontrés sur le terrain.

Collaboration avec Madame MOUSSION (45) et Monsieur SALSAC (37) (IPA spécialisés plaies) :

- IPA spécialisés en plaies. Une collaboration est envisagée avec eux.

Outils partagés :

- Réflexion en cours sur l'outil de messagerie sécurisé commun entre IDEL et médecins.
- À la suite de la réunion « Choix de l'outil numérique SNP » du 09/09/2025, le choix entre Globule et MSS a fait l'objet d'une pré-validation en faveur de Globule.

Validation du choix de l'outil numérique :	✅ ou ❌ :	Commentaires :
Globule :	✅	Validation de l'URPS ML, Ordre des infirmiers et URPS IDEL
MSS :	❌	

2. Les zones expérimentales retenues

Deux zones retenues pour l'expérimentation :

- Aux alentours de Bourges (zone urbaine)
- Aux alentours de Gien (zone rurale)

Quels critères pour choisir la zone expérimentale ?

✅ La zone expérimentale à l'échelle d'une ou plusieurs CPTS (rural + urbain)

✅ SAS opérationnel dans le département

✅ Lien fort entre CPTS et SAS

✅ Outils numériques déjà utilisés par le SAS

✅ Usage de Globule par les professionnels de santé

✅ Nombre d'infirmiers libéraux sur le territoire

✅ Existence d'une dynamique d'inter-CPTS

👉 Un sondage sera réalisé auprès des SAS et CPTS de ces territoires pour valider leur participation.

👉 Une enquête sera menée auprès des IDEL pour identifier les volontaires.

🎯 Pourquoi ces zones expérimentales ?

• Aux alentours de Gien : usage intensif de Globule (coordination outillée), SAS bien rôdé et réactif, présence d'une IPA spécialisée plaies ; configuration rurale pour expérimenter le modèle hors urbain.

• Aux alentours de Bourges : CPTS structurées et très mobilisées (motrices du territoire), SAS opérationnel ; contexte urbain propice à l'expérimentation.

Validation des zones retenues pour l'expérimentation :	Commentaires :
Département du Loiret ou secteur autour de Gien :	Choix des départements pilotes : décision à préciser avec les directrices des SAS 45 et 18 sur le choix entre une zone expérimentale départementale ou infra-départementale.
Département du Cher ou secteur autour de Bourges :	

3. Processus d'entrée dans le dispositif

1. Communication et candidature :

📣 **Information des IDEL via une diffusion par:**
- Les CPTS des territoires concernés et IDEL.
- La newsletter départementale URPS Infirmiers.
-Une page dédiée sur le site URPS (avec formulaire d'inscription ?).

💪 **Points forts :**
- Mise en avant du métier d'IDEL et de la coordination ville.

⚠️ **Points de vigilance** :
- Anticiper la frustration potentielle liée à la sélection d'une zone expérimentale (ex : Icope).
- Risque d'incompréhension sur l'intérêt financier.

✅ **Recommandations :**
- Prévoir une communication élargie à tous les IDEL.
- Mettre en place un planning de déploiement des autres territoires.

2. Vérification et validation de la candidature :

🔎 **Vérification des candidatures IDEL:**
Documents à demander :
- Nom / prénom
- Inscription à l'Ordre
- Cotisations à jour
- RIB
- RPPS

❗ **RGPD :**
- Stockage sécurisé (ex : **ResoPro**)
- Conformité légale via la charte/convention.

3. Candidature et accès au module App'IDEL :

📈 **Ouverture du module de montée en compétences :**
- Signature d'une charte d'engagement / convention entre l'IDEL et l'URPS.
Exemple : charte

🎯 **Suivi réalisé par l'URPS :**
- Nombre de jetons.
- Zone géographique.
- Lieu d'exercice.

🔐 **Accès :**
- Demande par l'IDEL.
- Envoi des accès + notice utilisateur.
- Support technique assuré par l'URPS (niveau 1 et 2).

4. Parcours IDEL : de la formation au suivi

1. Module de montée en compétences et validation :

📘 **L'IDEL suit le module → certificat délivré**

👩‍⚕️ **L'URPS :**
- Tient une liste des IDEL ayant reçu une certification.
- Envoi de la certification à l'IDEL.

📤 **Diffusion de la liste aux :**
- SAS.
- Médecins.
- Pharmaciens.
- IDEL

❓Outils de diffusion à déterminer ?

2. Intervention IDEL sur le terrain :

Mise à jour des plages horaires disponibles (outil à définir).

📞 **Contact par le PSL de 1ère ligne.**

👩‍⚕️ **Intervention IDEL au domicile :**
- Réalisation d'un bilan plaie.

📪 **Transmission du bilan :**
- Au médecin traitant (via Globule, si possible).
- À l'URPS pour suivi/paiement.
- Si MT non référencé → création par l'URPS + information au GRADeS.

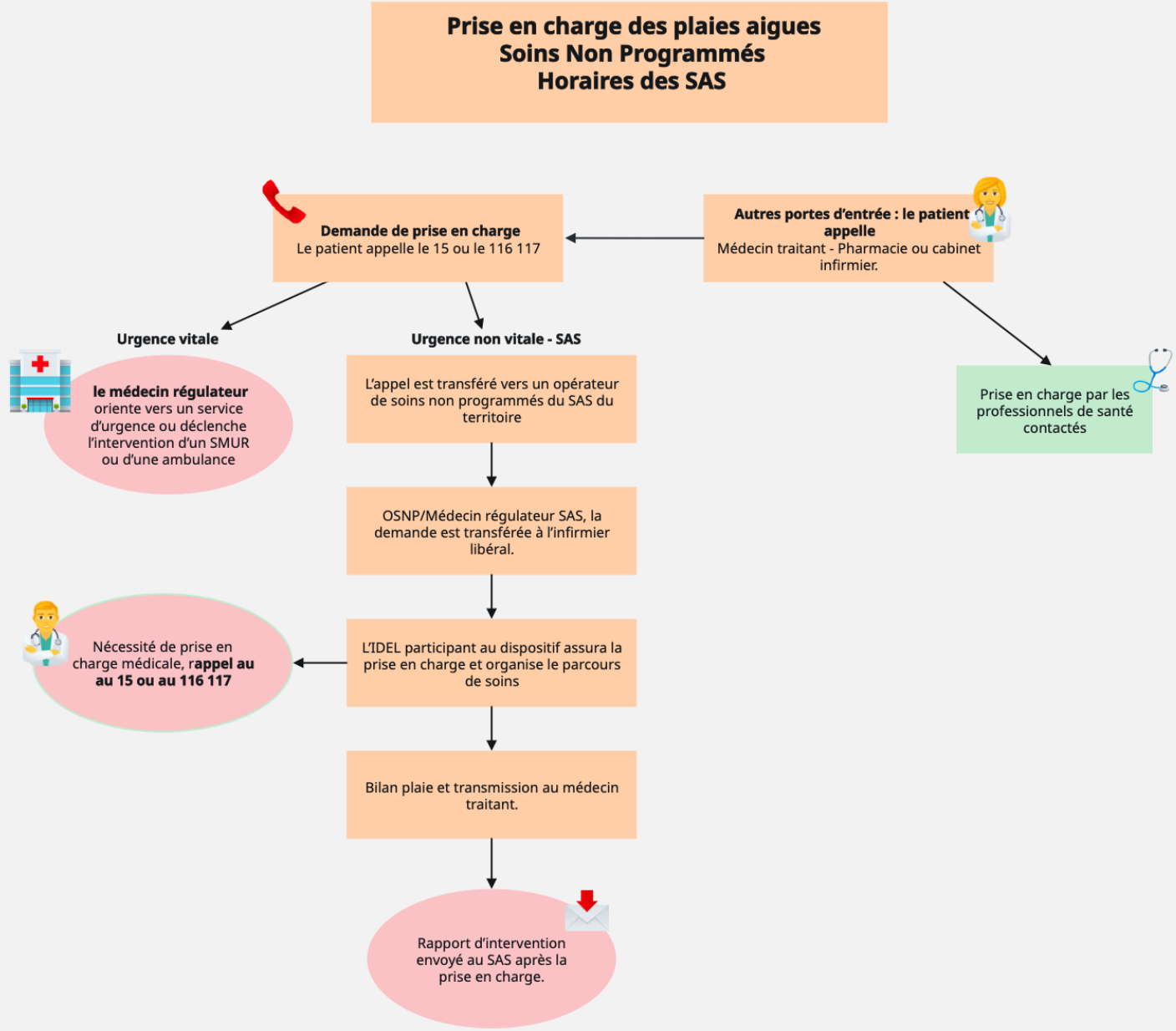
3. Suivi & rémunération

Suivi mensuel :
- Nombre de bilans réalisés par IDEL.

💶 **Paiement des IDEL :**
- Sur la base des bilans transmis (30€ par bilan effectué et transmis).

🧩 **Prévoir :**
- Des phases d'évaluation.
- Les modalités précises (indicateurs, calendrier…).

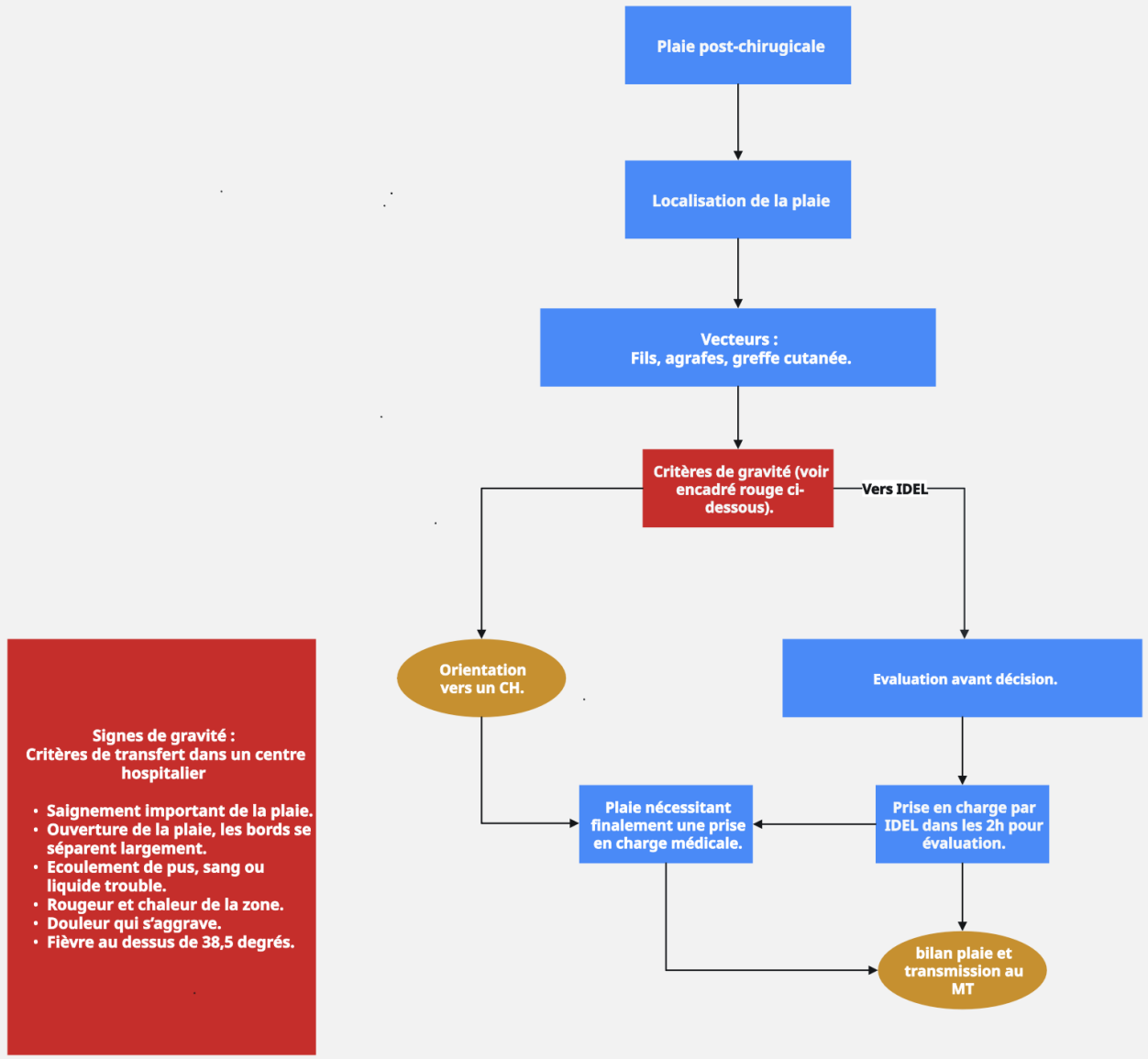
Logigramme SAS



Logigramme plaie post-chirurgicale

Modifié à la suite de l'échange SAS du 10/07

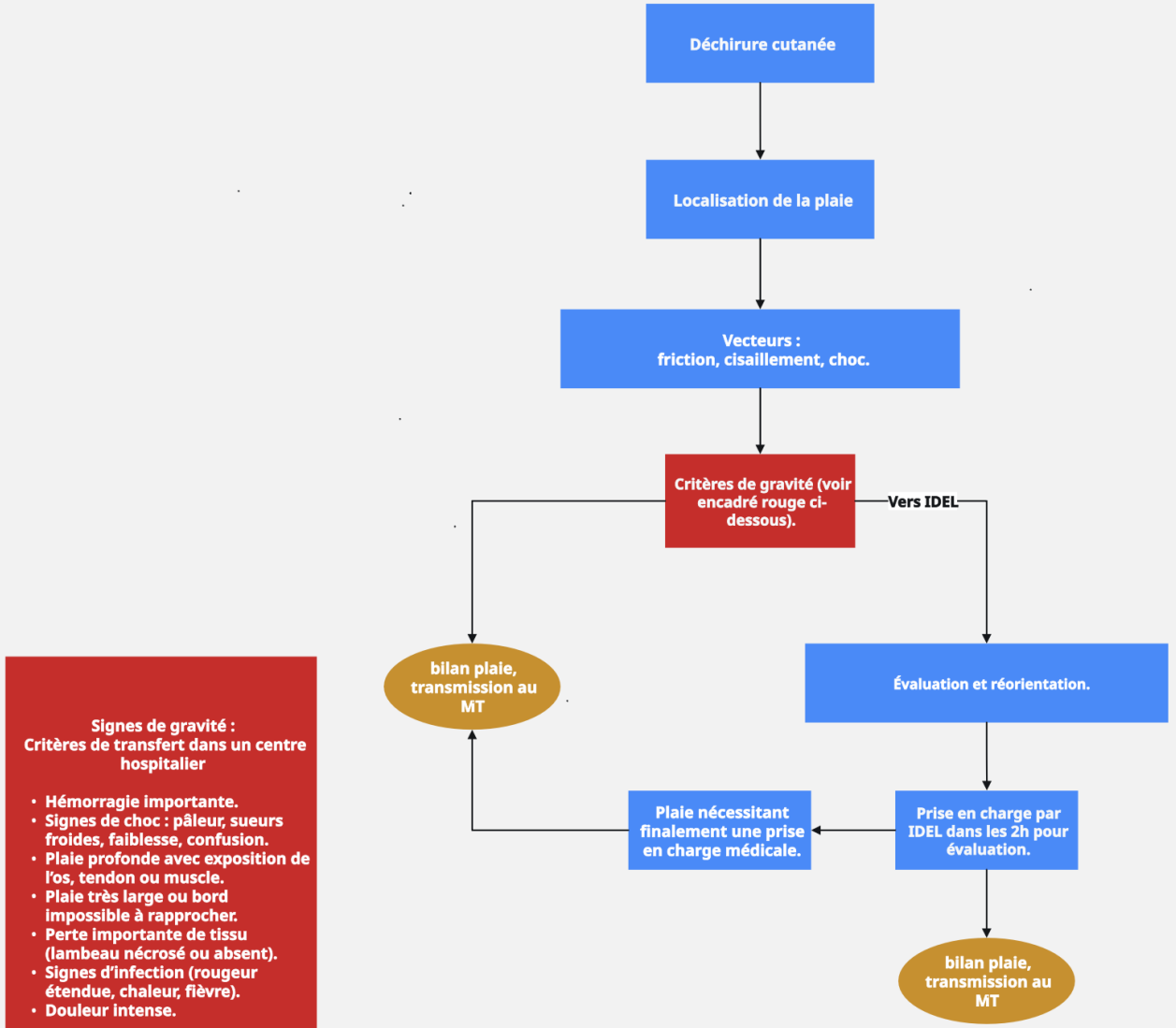
Plaies aiguës



Logigramme déchirure cutanée

Modifié à la suite de l'échange SAS du 10/07

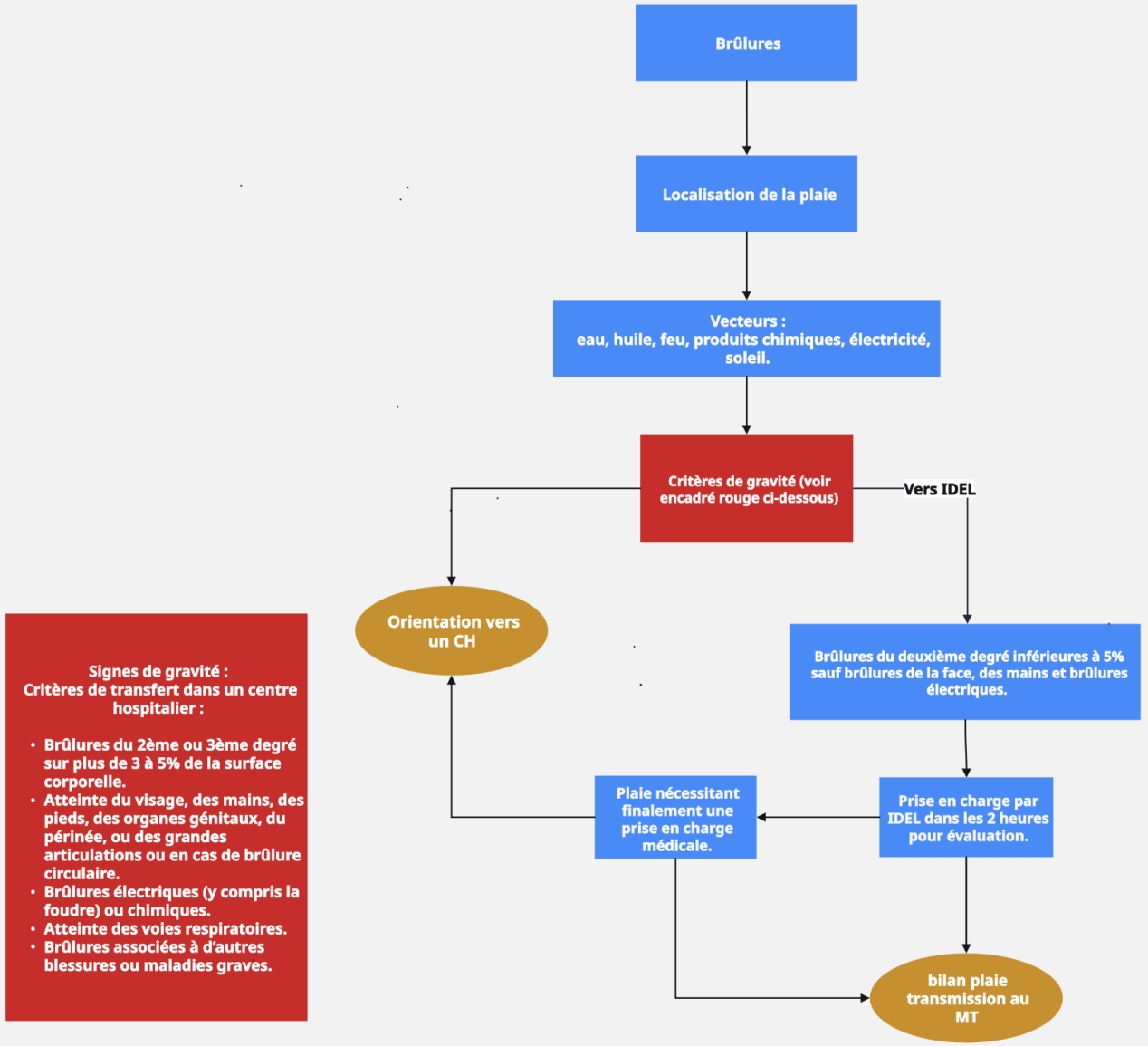
Plaies aiguës



Logigramme brûlure

Modifié à la suite de l'échange SAS du 10/07

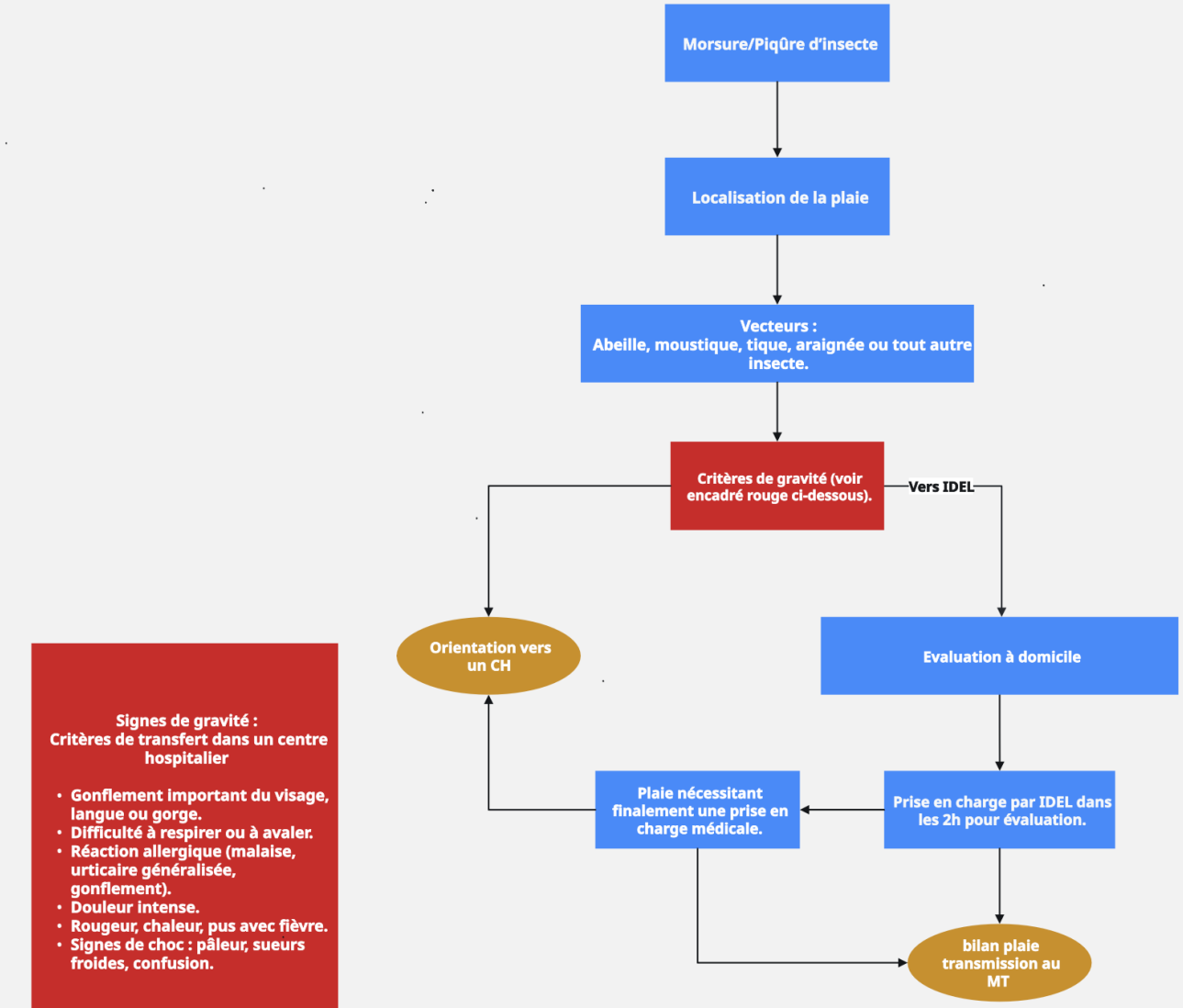
Plaies aiguës



Logigramme piqûre/morsure insecte

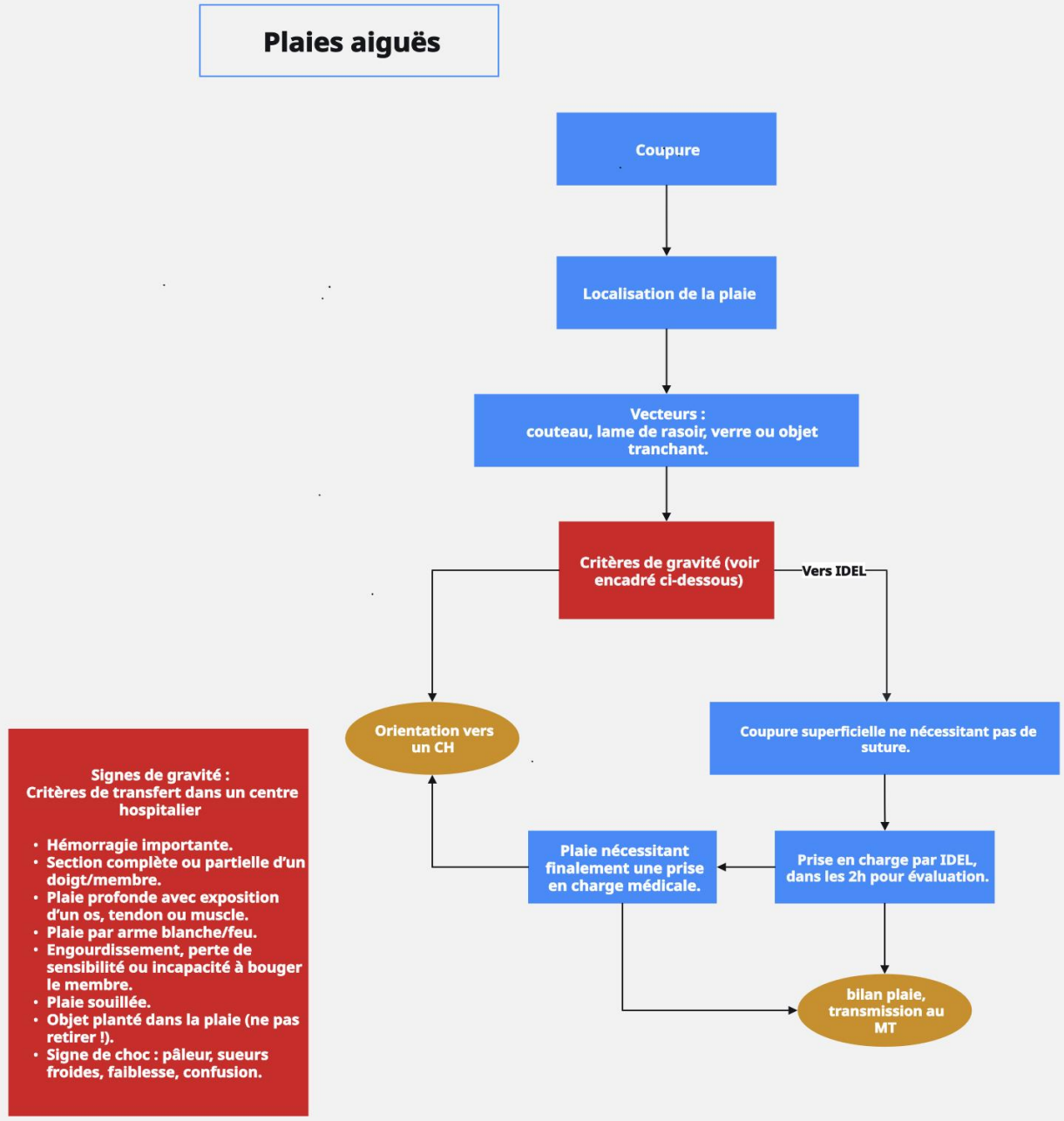
Modifié à la suite de l'échange SAS du 10/07

Plaies aiguës



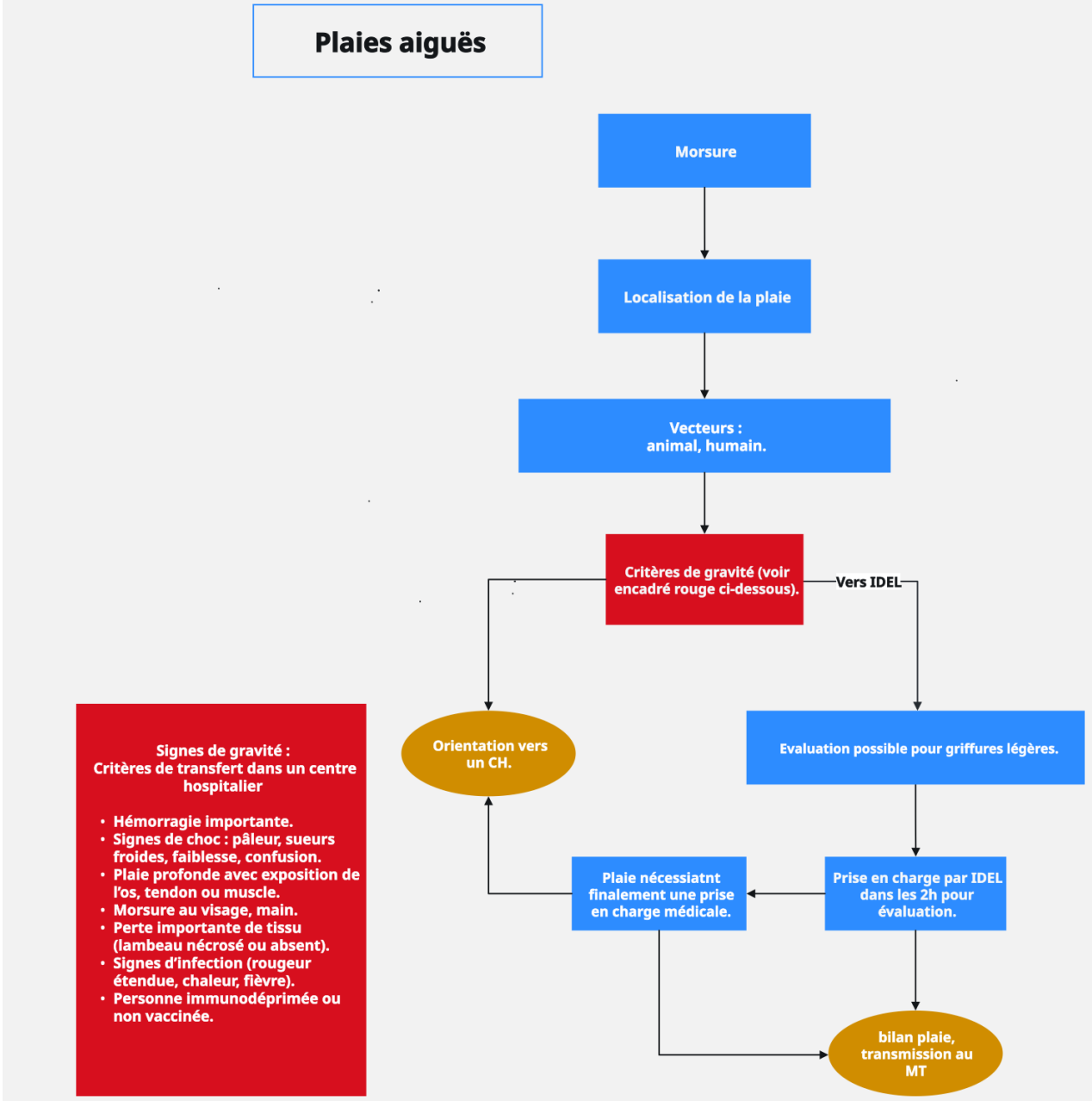
Logigramme coupure

Modifié à la suite de l'échange SAS du 10/07



Logigramme morsure

Modifié à la suite de l'échange SAS du 10/07



5. Définir les prochaines étapes

1. Préparation opérationnelle du projet

🤝 Rencontres et coordination :

👥 **Rencontre avec le SAS du département pour modéliser les processus opérationnels du projet :**
→ Prévoir une présentation pour les équipes, notamment OSNP et MRL.

👥 **Rencontre avec l'InterCPTS / CPTS** :
- Quel rôle pour les CPTS dans le projet ?
- Au-delà de la mobilisation des IDEL, peuvent-elles assurer le paiement des IDEL ?

📣 Communication et mobilisation des acteurs :

📣 **Communication ciblée IDEL** :
-Organisation d'un webinaire de présentation du projet ?
-Relais via CPTS, URPS, page web dédiée

💬 **Communication à prévoir également auprès :**
-Des pharmaciens.
- Des médecins libéraux.

2. Outils, suivi et flux à clarifier

🛠️ Outils numériques & cartographie :

- Quels outils sont déjà utilisés sur le territoire ?
- Lesquels faut-il initier (messagerie, plateforme, etc.) ?
Exemple : cartographie "Sport Santé" (CPTS La Salamandre)
voir la carte

🔁 Flux à définir avant lancement :

- Comment seront recensés les IDEL formés (via App'IDEL) ?
- Comment les premières lignes les contacteront-elles ? (⚠️ déontologie : un pharmacien ne peut proposer un seul IDEL)
- Comment visualiser leur zone d'intervention et leurs disponibilités ?
💡 *Pistes : plateforme dédiée, carte interactive, tableau partagé…*

📊 Suivi et accompagnement :

- Quels sont les rôles précis de chaque acteur (URPS Infirmiers, URPS Médecins Libéraux, URPS Pharmaciens, GRADeS, FURPS, Ordre des infirmiers) ?
- Quels outils de suivi à mette en place ?
- Quelles modalités ?

5. Définir les prochaines étapes

3. Mise en place de la comitologie :

👉 **Les engagements inscrits dans le CPOM prévoient notamment :**

- Créer, et faire vivre un comité opérationnel (COMOP) mobilisant l'UPRS ML, l'URPS Pharmaciens et l'URPS Infirmiers et l'ARS pour créer, valider les arbres décisionnels, d'orientation, et de qualification des plaies pouvant être prises en charge par les IDEL participants à l'expérimentation ainsi que la fiche bilan de plaies.

- Mettre en place un comité de suivi élargi (COSUI) comprenant notamment l'ARS, les SAS, SAU, la FURPS, les CPAM, l'ordre des infirmiers, afin de diffuser l'information sur le projet, ajuster les processus et les promouvoir afin d'éviter tout doublon ou effet « milles feuilles ».

Proposition d'organisation de la comitologie – SNP :

COMOP : mensuel (ou au besoin), avec les salariés URPS ML et IDE.
COPIL : tous les 3 mois au démarrage, puis espacement possible si pertinent avec URPS ML, URPS Pharmaciens, URPS IDEL, Ordre des infirmiers, et ARS.
COSUI : une fois par semestre, premier prévu en décembre 2025 avec URPS ML, URPS Pharmaciens, URPS IDEL, Ordre des infirmiers, ARS, SAS, SAU, Fédération des URPS et CPAM.

Temps d’échange collectif

